



Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le **07 OCT. 2021**
ID : 085-200023778-20210930-DL_2021_9_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 septembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2021 - 9 - 26

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Michel REMAUD, Nathalie JAN, André MENUET, Laurent REIGNIEZ, Hervé BESSONNET, Béatrice JUSTIN, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON à Vincent PIPAUD, Hervé BESSONNET à Dominique SIONNEAU, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET, Jocelyne PICCIONI SERVADEI à Alain MAHIET.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

**Validation du diagnostic et de la stratégie du Plan
Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
4 rue du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

1 / 4

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 07 OCT. 2021
ID : 085-200023778-20210930-DL_2021_9_26-DE

Par délibération n° 2017-7-22 en date du 7 décembre 2017, le Conseil Communautaire s'est engagé dans l'élaboration du premier Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, au côté du SyDEV et de l'ensemble des collectivités vendéennes, toutes engagées dans des Plans Climat.

Le PCAET est un outil confié aux collectivités pour engager les territoires dans la lutte et l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable portant sur les thématiques Climat-Air-Energie. Il est à la fois stratégique avec la définition d'une politique locale à moyen et long terme, et opérationnel avec des actions concrètes à définir et à réaliser sur le territoire.

L'élaboration du PCAET suit 3 grandes étapes formalisées au travers de 3 documents :

- **Le diagnostic du territoire** intégrant un état des lieux des consommations d'énergies et de la production d'énergie renouvelable, une analyse des émissions de gaz à effet de serre et du stockage carbone, une étude de la qualité de l'air et l'observation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique actuel et à venir.
- **La stratégie territoriale** qui identifie les priorités et les objectifs de la collectivité à court, moyen et long terme (2026, 2030 et 2050).

Elle se décline en 2 éléments :

- L'ambition politique qui correspond aux axes et objectifs stratégiques retenus pour le territoire
- La stratégie chiffrée en matière de :
 - Réduction de la consommation d'énergie
 - Production d'énergie renouvelable locale
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
 - Réduction des émissions de polluants atmosphériques
 - Vulnérabilité au changement climatique

- **Le programme d'actions** définit les actions à mettre en œuvre par la collectivité et les acteurs du territoire, sur une période de 6 ans. Il identifie les projets fédérateurs, les moyens à mettre en œuvre, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Le plan d'actions prévoit également un **dispositif de suivi et d'évaluation** portant sur la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés.

La **gouvernance** du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'articule autour :

- d'une **équipe projet** qui est chargée de réaliser le projet de PCAET en interne (diagnostic, élaboration de la stratégie, définition du plan d'actions et du dispositif de suivi) et de la coordination des prestataires.
- du **groupe de travail « Environnement, développement durable et PCAET »**, organe consultatif.
- d'un **comité de pilotage (COFIL)** qui constitue l'instance de validation.
- du **Bureau Communautaire** et du **Conseil Communautaire**, instances d'arrêt du PCAET.

Afin de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes du territoire et conformément aux dispositions réglementaires, l'élaboration du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se fait dans la **concertation**.

Sous la précédente mandature, suite aux temps de concertation, le COFIL du PCAET s'est réuni 4 fois aux dates suivantes :

- 23/04/2019 : lancement du PCAET
- 28/05/2019 : présentation de l'état initial de l'environnement et du diagnostic
- 04/10/2019 : présentation de la stratégie initiale
- 30/01/2020 : présentation du plan d'actions

Suite aux élections municipales de 2020, la nouvelle mandature a souhaité redéfinir la stratégie du PCAET et élargir la concertation. En 2021, ont été organisés :

1000 1000 1000

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 07 OCT. 2021
ID : 085-200023778-20210930-DL_2021_9_26-DE

- 1 réunion plénière, le 11 février 2021, afin de présenter aux différents partenaires (élus, acteurs économiques, associations, institutions, citoyens et agents du Pays de Saint Gilles Croix de Vie), ce qu'est un PCAET, son contenu, les résultats du diagnostic et de la stratégie issue du travail réalisé en 2019.
- 4 ateliers sur la stratégie, les 10 et 11 mars 2021 : leurs objectifs étaient de permettre à chaque participant de questionner les choix stratégiques retenus et de proposer des évolutions.

Suite aux ateliers sur la stratégie du mois de mars 2021, l'ambition politique pour le territoire et la stratégie chiffrée ont été retravaillées. Ce travail a fait l'objet d'un envoi par mail à l'ensemble des partenaires en juin et d'une pré-validation en Groupe de Travail « Environnement, développement durable et PCAET » le 10 juin 2021.

- 3 ateliers sur le plan d'actions, les 8 et 9 juillet 2021. Leur déroulé s'est tenu en 2 temps :
 - un premier temps consacré à la présentation et aux échanges autour de la stratégie et de l'ambition politique retravaillées suite aux ateliers du mois de mars 2021.
 - un second temps permettant aux participants de s'approprier les actions déjà identifiées afin de les valider, les ajuster ou les compléter.

La période estivale a permis un temps de retour et d'échanges sur la stratégie retravaillée et le plan d'actions.

Un COPIL a été réuni le 02/09/2021 pour valider définitivement le diagnostic du territoire et la stratégie du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (ambition politique et stratégie chiffrée) dont la synthèse est présentée ci-joint.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-26 et suivants, et R. 229-51 à R.221-56,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Environnement, Développement Durable et PCAET » en date du 10 juin 2021,

Vu la validation du comité de pilotage du PCAET lors de sa séance du 02 septembre 2021,

Vu le projet de diagnostic du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie défini,

Vu le projet de stratégie du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie défini,

Vu le rapport,

Considérant le travail de concertation mis en œuvre afin d'établir le diagnostic puis la stratégie du PCAET,

Considérant l'intérêt d'arrêter le diagnostic et la stratégie du PCAET établis afin de pouvoir dresser le plan d'actions,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'approuver la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 07 OCT. 2021
ID : 085-200023778-20210930-DL_2021_9_26-DE

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 OCT. 2021
- de l'affichage le : 07 OCT. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le 07 OCT. 2021

Givrand, le 5 octobre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.